



**délibération :
D_2022_6_15**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 41

Votants : 50

**Objet : Développement
des itinéraires
cyclables-Demandes de
subventions**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAINEAU Francis, Monsieur CHARLE Daniel, Monsieur LAGAN Thomas, Monsieur LUCQUIN Gilles, Monsieur PEZET Eric, Madame RIBAUT Marie-Pierre

Pouvoirs :

Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice

Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice

Madame SOSINSKI Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Madame LEFEBVRE Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles

Monsieur BOURLET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc

Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien

Absent(s) : Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis

Excusé(s) : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEFEBVRE Julie, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur MAURY Yannick, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur POULAIN Michel, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°39 en date du 4 août 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bassée Montois ;
Vu la délibération n°1-01-12-18 du 4 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n°11-03-02-20 en date du 4 février 2020 portant approbation du schéma directeur d'itinéraires cyclables ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 6 décembre 2022 ;

Considérant que les élus du territoire Bassée-Montois ont souhaité développer la pratique du vélo au quotidien comme mode de transport alternatif mais également comme mode de loisirs et ont, à cet effet, approuvé un schéma directeur d'itinéraires cyclables par délibération en date du 4 février 2020 ;

Considérant que ce schéma identifie 5 itinéraires cyclables dont il convient d'engager l'aménagement et le jalonnement en plusieurs phases ; que le développement de ces futurs aménagements cyclables participe à une stratégie touristique globale et durable ;

Considérant qu'au vu des études menées dans le cadre de l'élaboration du schéma, la première phase de cette opération pourrait être évalué à 150 000 € HT dont 125 000 € HT de travaux ;

Cet investissement serait susceptible de recevoir des subventions de différents partenaires financiers qu'il convient de solliciter sur ces bases des chiffrages visés plus haut et, ce, au plus haut taux possible, notamment de la part de l'Etat, de la Région, et du Département.

Tout autre partenaire financier pourra, le cas échéant, être recherché pour accompagner la réalisation de ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet, et ce, au plus haut taux ;
- décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE

Emis le 13/12/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 16/12/2022



Le secrétaire de séance